

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 10242 Numéro SIREN : 451 470 595 Nom ou dénomination : PROELIO

Ce dépôt a été enregistré le 05/01/2022 sous le numéro de dépôt 3639

PROELIO

17 AVENUE DE VILLIERS

75017 PARIS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

- *Bilan actif-passif*

- *Compte de résultat*

EXPERTISE COMPTABLE CHARLE ET ASSOCIES

7 BLD DU MARECHAL JUIN

91370 VERRIERES LE BUISSON

0169331300

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	16 664	15 169	1 495	3 979	2 484-	62. 43-
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	312 039	5 050	306 989	306 989		
	Créances rattachées à des participations	362 570	200 284	162 286	130 860	31 426	24. 01
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	691 273	220 503	470 770	441 828	28 942	6. 55
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
Comptes de Régularisation	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	23 256		23 256	136 800	113 544-	83. 00-
	Autres créances	661 459	205 000	456 459	432 556	23 903	5. 53
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	100 000		
	Disponibilités	155 812		155 812	92 523	63 289	68. 40
	Charges constatées d'avance (3)	14 215		14 215	27 663	13 448-	48. 61-
	Total III	954 742	205 000	749 742	789 542	39 800-	5. 04-
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 646 015	425 503	1 220 512	1 231 370	10 858-	0. 88-

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

362 570

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	50 000	50 000		
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	688 606	620 911	67 695	10. 90
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	5 717	67 695	61 979-	91. 56-
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	749 323	743 606	5 717	0. 77
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	331 400	362 800	31 400-	8. 65-
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	66 840	38 265	28 576	74. 68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 591	29 511	22 080	74. 82
	Dettes fiscales et sociales	21 358	57 188	35 830-	62. 65-
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	471 189	487 764	16 574-	3. 40-
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 220 512	1 231 370	10 858-	0. 88-

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	276 342		276 342	313 086		36 744-	11. 74-
Chiffre d'affaires NET	276 342		276 342	313 086		36 744-	11. 74-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			1	2		1-	44. 10-
Total des Produits d'exploitation (I)			276 343	313 088		36 745-	11. 74-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			110 923	97 006		13 917	14. 35
Impôts, taxes et versements assimilés			1 095	842		253	30. 05
Salaires et traitements			37 800	37 800			
Charges sociales			15 318	15 705		386-	2. 46-
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 484	3 038		554-	18. 25-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			111	3		108	N5
Total des Charges d'exploitation (II)			167 731	154 393		13 337	8. 64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			108 612	158 694		50 082-	31. 56-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	5 085		5 676		590-	10. 40-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	5 085		5 676		590-	10. 40-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	91 574		57 113		34 461	60. 34
Intérêts et charges assimilées (4)	8 568		9 217		649-	7. 04-
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	100 142		66 330		33 812	50. 98
2. Résultat financier (V-VI)	95 056-		60 654-		34 402-	56. 72-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	13 556		98 040		84 485-	86. 17-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			3 541		3 541-	100. 00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			3 541		3 541-	100. 00-
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			3 541		3 541-	100. 00-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	7 839		33 886		26 047-	76. 87-
Total des produits (I+III+V+VII)	281 428		322 305		40 877-	12. 68-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	275 711		254 609		21 102	8. 29
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	5 717		67 695		61 979-	91. 56-

PROELIO
SASU au capital de 50 000 euros
17, avenue de Villiers – 75017 PARIS
RCS PARIS – 451 470 595

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE PRESIDENT
DU 30 JUIN 2021

Le 30 juin 2021 (trente juin deux mille vingt et un), au siège social de la société,
Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI, demeurant 17, avenue de Villiers 75017 PARIS,
Associé unique de la Société PROELIO,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 5.717 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 32.138 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 4.820 euros.

3

**DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE
DIVIDENDES**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 5.717 euros de la manière suivante:

Origine

Report à nouveau antérieur : 688 606 euros
Résultat bénéficiaire de l'exercice : 5 717 euros.

Affectation

Report à nouveau : 5 717 euros
Solde du report à nouveau : 694 323 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIÈME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L 227-10 du Code de commerce, mais il rappelle que des conventions visées à l'article L 227-10, ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et dûment autorisées :

❖ **Convention conclue le 2 JANVIER 2013**

Objet : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES entre PROELIO et la société GENVALUE, dont Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI est actionnaire.

Modalités : Mise à disposition de la société GENVALUE par la société PROELIO, d'une assistance, de services de stratégie, de conseils, de mise en œuvre d'outils de communication, d'organisation et de recherche de développement.

En contrepartie de ces prestations, la société GENVALUE versera une rémunération forfaitaire mensuelle fixée à la somme de 15 000 euros HT.

Celle-ci pouvant faire l'objet d'une régularisation sous forme de facturations complémentaires ou d'un avoir, au vu des coûts et charges effectivement supportés par la société PROELIO.

Durée : La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 2 janvier 2013.

1

Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction, jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins 3 mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours. La dénonciation interviendra dans ce cas sans indemnité de part ni d'autre.

La convention peut être résiliée par anticipation par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution des obligations, par mise en demeure signifiée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.

❖ **Convention conclue le 1^{er} septembre 2013**

Objet : Contrat de Location conclu entre PROELIO et la SCI LOUMALAND, ayant pour Gérant Associé Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI.

Modalités : la location comprend un local de réunion de 50 m² situé au 2, chemin de l'Annonciade à BASTIA (20200).

Le loyer annuel est de 12 600€ (douze mille six cents euros) HT. (TVA 20% en sus), payable mensuellement d'avance en douze termes de 1 050€ (mille cinquante euros)

Durée : Le bail est consenti pour une durée de 6 années entières et consécutives, ayant commencé à compter du 1^{er} septembre 2013 pour finir le 31 août 2019, sauf résiliation anticipée au profit du Locataire.

❖ **Convention conclue en 2019**

Objet : Contrat de mise à disposition de locaux et de moyens généraux conclu entre PROELIO et GENVALUE PARTNERS, dans laquelle la société PROELIO est associée.

Modalités :

Le loyer annuel est de 15 000€ (quinze mille euros) HT. (TVA 20% en sus), payable annuellement

QUATRIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

